

JOURS FÉRIÉS

Les lundis 1^{er} et 8 mai sont des jours fériés, les déchèteries seront donc fermées.

Par ailleurs, les collectes des ordures ménagères et du tri sélectif seront décalées d'une journée à compter du férié.

Exemple : pour la semaine du lundi 1er mai : les collectes du lundi seront décalées au mardi, celles du mardi auront lieu le mercredi et ainsi de suite... Pensez à sortir votre bac et vos sacs la veille au soir.

Le jeudi 25 mai est également un jour férié, les déchèteries seront donc fermées.

Les collectes des ordures ménagères et du tri sélectif seront décalées d'une journée à compter du férié.



Les collectes du mercredi 24 mai au soir sont décalées au mercredi après-midi.



Les communes concernées sont (collecte des ordures ménagères) :

Cuguen, Dingé, Feins, Guipel, Lourmais, Montreuil sur Ille, St Léger des Prés et Tréméheuc

Dans tous les cas, merci de bien sortir vos bacs et vos sacs jaunes la veille au soir.

Merci d'avance de relayer au maximum cette information auprès des habitants de votre commune.

LES LAMPES USAGÉES, PENSEZ À LES RECYCLER !

SE RECYCLENT

- Tubes fluorescents dits « néons »
- Lampes fluocompactes dites « basse consommation »

A déposer : en magasin ou en déchèterie



LES MATÉRIAUX RECYCLÉS

VERRE 88 %
MÉTAUX 5 %
AUTRES 4 %
POUDRES FLUORESCENTES 3 %
MERCURE 0,005 %



Les ampoules halogènes et les ampoules classiques à incandescence ne se recyclent pas !
Jetez-les dans votre poubelle, surtout pas avec le verre.

LE SAVEZ-VOUS ?

- En 10 ans, près de 305 millions de lampes ont été recyclées !
- Une lampe se recycle à plus de 90% de son poids
- Un foyer comprend en moyenne 20 lampes.